

30.09.2010 - 07:51 Uhr

comparis.ch sur les augmentations cantonales de l'assurance de base - Enormes disparités en fonction des cantons

Zürich (ots) -

Remarque : le tableau «Hausse des primes 2005-2010 par canton» peut être téléchargé en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671.

La hausse des primes cantonales de l'assurance de base obligatoire a été très inégale sur les cinq dernières années. De humaine à brutale : brutale à Berne (43 %) ou à Obwald (41 %), humaine à Genève (10 %). C'est ce que montre une analyse de comparis.ch, le comparateur sur internet portant sur les augmentations de primes entre 2005 et 2010.

Demain, c'est à dire vendredi, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) annoncera les primes 2011 définitives pour l'assurance de base obligatoire. Les augmentations seront très inégales en fonction des cantons. comparis.ch, le comparateur sur internet, a voulu savoir de combien avaient augmenté les primes sur les cinq dernières années, canton par canton. Il a donc comparé les primes moyennes de 2005 avec celles de 2010. Le résultat fait état d'écarts considérables : un renchérissement « brutal » de 43 % dans le canton de Berne jusqu'à un rehaussement « humain » de 10 % à Genève(1).

Obwald aussi a été le théâtre de hausses musclées entre 2005 et 2010 (41 %), ainsi que Uri (40 %). Les cantons de Saint-Gall (+ 38 %), Lucerne (+ 37 %), Appenzell Rhodes-Intérieures (+ 36 %) et Appenzell Rhodes-Extérieures (+ 34 %) dépassent également, et de loin, la moyenne du pays qui s'élève à 26 %. A Schwyz et en Argovie, les assurés déboursent 33 % de plus, à Bâle-Campagne, Glaris, Nidwald et Soleure, c'est 31 %. Avec 26 %, le canton de Fribourg se situe à peu près juste dans la moyenne (cf. tableau pour voir les chiffres canton par canton).

Hausse plus modérée - primes élevées

L'augmentation la plus modérée a été relevée à Genève, avec 10 %. Ce qui a l'air positif mais est toutefois contrebalancé par le niveau des primes genevoises. « Genève compte parmi les cantons qui enregistrent les primes les plus élevées depuis des années » explique Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch. Avec un relèvement de 16 %, Vaud et Neuchâtel s'en tirent bien eux aussi, tout comme le Tessin, qui affiche lui 18 %.

« Sur les cinq dernières années, les disparités cantonales relevées en termes de primes se sont nivelées : les cantons affichant les primes les plus basses ont vu celles-ci se renchérir parfois massivement tandis que les cantons comptant les primes les plus chères connaissaient des augmentations nettement plus modestes » constate Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch.

Pas d'harmonisation des réserves

Mais pourquoi les hausses cantonales sont-elles si hétérogènes ? Est-ce que cela a permis d'harmoniser les réserves, comme l'avait exigé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en 2005 ? Cela signifierait que les cantons disposant de confortables réserves auraient dû abaisser le montant de leurs fonds et que les cantons peu pourvus auraient dû, au contraire, renforcer les leurs grâce à des augmentations de primes. « Si on met en relation les hausses de primes et les réserves actuellement disponibles(2), on s'aperçoit que les hausses n'ont manifestement pas été suffisantes pour permettre d'harmoniser les réserves » commente R. Eisler. Ainsi, en dépit d'une

hausse égale à quatre fois celle de Genève, le canton de Berne affiche toujours de très faibles réserves tandis que celles de Genève sont toujours supérieures à la moyenne. «La colère des Suisses romands face au montant élevé de leurs réserves se comprend. En fait, l'augmentation des primes aurait dû être encore plus modérée en Romandie » conclut R. Eisler.

La compensation des réserves reste un objectif politique comme le Conseil national l'a décidé lors de cette session. C'est pour cela que, dans les années qui viennent, le carrousel des primes tournera nettement plus vite à Berne et dans d'autres cantons alémaniques qu'en Romandie.

(1) Le calcul des hausses canton par canton sur les cinq dernières années a été fait en comparant les primes moyennes 2005 et 2010. Non prise en compte des changements.

(2) Source : Office fédéral de la santé publique (OFSP) : « Statistique de l'assurance maladie obligatoire 2008 ». Disponible sur <http://bit.ly/b7VB5E>

Contact:

Richard Eisler
P.D.G.
Téléphone : 044 360 34 00
Courriel : media@comparis.ch
<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100611141> abgerufen werden.